

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre et à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire

Etaient présents : Sébastien POUX, Nicolas DUPRAT, Thierry BONCOURRE, Sabrina HUTA, Mylène AGUILA, Abilio GABRIEL, Sandra SAMPAIO, Patricia MOUSSONNE, Maud KUCZMA

Etaient absents/excusés : Jérôme PUCHOIS, Philippe MARAIS, Aziz CHIBLI, Mathieu FORMOSA

Pouvoir : Stéphanie COULOMB a donné pouvoir à Abilio GABRIEL

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Thierry BONCOURRE

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

Monsieur le Maire indique qu'il y a un pouvoir et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1 – Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 20 novembre 2025

Monsieur le Maire demande s'il y existe des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 20 novembre 2025.

N'ayant pas de remarques, Monsieur le Maire arrête le procès-verbal du 20 novembre 2025.

2 – Délibérations

8-1-2025 Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur le Maire informe le conseil que ce point concerne la possibilité, jusqu'à l'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédents.

N'ayant pas de questions, Monsieur le Maire passe au vote à scrutin public.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

8-2-2025 Projet de construction des ateliers municipaux : validation de l'Avant-Projet Définitif – demandes de subventions

Monsieur le Maire projette à l'assemblée le projet. Il présente et apporte des explications ci-dessous :

- Sur les sanitaires, vestiaires des agents techniques
- Sur la façade, face à l'école, on visualise 3 pans de murs mais seuls 2 seront des portes de garage
- L'avis des ABF provisoire : Il n'est pas nécessaire que les portes de garage soient imitation bois ; des portes en alu peintes simples avec un bardage vertical classique seront suffisantes. Toutefois, sur l'avancée toit terrasse, il convient d'utiliser du bois naturel avec des tasseaux rapprochés peroxydés.
- Une mezzanine est prévue avec un escalier escamotable.

L'architecte précise avoir eu le bureau structure qui préconise un vide sanitaire suite au sol argileux.

La commune se charge de la démolition des garages actuels.

Le coût estimatif des travaux, honoraires et frais annexes s'élèvent à

376 421.66 € HT soit 451 705.99 € TTC. Ces sommes s'affineront lors de l'appel d'offres des entreprises.

Monsieur le Maire informe que des demandes de subventions seront déposées auprès de la DETR, du Département et de la Région.

Monsieur le Maire passe au vote à scrutin public.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

8-3-2025 Décision modificative

Monsieur le Maire précise que ce point n'est pas nécessaire et donc annulé.

4 – Questions diverses

- **Fibre** : Monsieur le Maire alerte sur la vigilance des administrés concernant le démarchage suite à l'arrêt prochainement du cuivre.
- **Camion nacelle vu ce jour dans le village** : Soyez vigilants car ils ne sont pas recommandés par la mairie. Des informations ont été et seront diffusées sur les réseaux sociaux et site internet.
- Vœux du Maire le 9 janvier
- Prochain conseil le 7 janvier 2026 avec un point concernant le RIFSEEP
- **Thierry BONCOURRE** informe :
 - **Syndicat de l'eau** : la part du prix du m3 n'augmentera pas. Par contre la part fixe concernant abonnement et taxes augmentera de 2%
 - **Suite réunion du SCOT** : la commune aura une zone constructible
 - jusqu'à 2030 d'un hectare,
 - de 2030 à 2024 : de 4 000 m2
 - de 2040 à 2045 : 2400 m2.
 - 19/12 à 10h : Visio avec ATD sur la 1ère analyse des bureaux d'étude

- 19/12 à 10h : Visio avec ATD sur la 1ère analyse des bureaux d'étude pour le PLU

Séance levée à 21h10

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire



Le (ou la) secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a few fluid, connected strokes, positioned to the right of the stamp area.